

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



10 novembre 2022

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2022
ET DE BUDGET INITIAL 2023
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Dépenses – Ajustement 2022	3
3. Dépenses – Budget initial 2023.....	4
4. Recettes	5

1. Introduction

En ses réunions des 10 octobre et 10 novembre 2022, le Bureau a approuvé la proposition d'ajustement du budget 2022 et de budget initial 2023 du Parlement francophone bruxellois.

Il appartient désormais à la commission spéciale du Budget et du Compte de les examiner et à l'Assemblée de les adopter.

2. Dépenses – Ajustement 2022

2.1. Observations générales

Globalement, le total des dépenses ordinaires est revu à la baisse malgré une inflation élevée. Cela est dû principalement aux derniers effets de la crise du coronavirus et ses conséquences sur l'organisation des activités par le Parlement, d'une part, et par le report de l'installation du médiateur bruxellois et des éléments ponctuels en termes de personnel, d'autre part.

De manière générale, tant le Bureau que le Greffe veillent à une utilisation modérée des moyens mis à disposition faisant leur principe qui veut que le budget est une autorisation et non une obligation de dépenses.

L'ajustement permet donc d'adapter les rubriques en fonction des besoins réels constatés.

Les dépenses ordinaires peuvent être ramenées de 4.773.250,00 € à 4.686.850,00 € à l'ajustement, soit une diminution de 86.400,00 €.

2.2. Examen des rubriques

A. Personnel

L'ajustement a été fait sur base de la situation au 1^{er} septembre 2022 en intégrant les données transmises par le service du personnel du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il a donc été tenu compte, notamment, de :

- la situation réelle du cabinet actuel de la Présidente;
- l'accélération de l'inflation et ses effets sur l'indexation;
- le départ en pause-carrière d'un agent.

B. Abonnement-livres

Statu quo.

C. Bâtiment

Augmentation pour faire face aux dépenses constatées et à l'augmentation du prix des énergies.

À ce stade, les négociations concernant le loyer du bâtiment avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale n'ont pas encore abouti mais le montant de celui-ci devrait être ramené à celui de septembre 2013.

D. Mobilier, équipements, matériel

Augmentation des budgets informatiques (D4/D5) pour permettre, dans le cadre de marchés publics passés suite au départ d'un des deux informaticiens en pause-carrière, le soutien logistique et le développement nécessaires à la stabilité de notre infrastructure et l'appui à l'informaticien restant.

E. Fournitures, frais d'administration

En ce qui concerne le marché public « imprimerie – documents parlementaires », l'imprimeur a invoqué une augmentation dans le cadre de la révision des prix de 49 %, et ce à partir du 15 octobre. Compte tenu que le Bureau élargi a décidé de réduire la quantité de documents imprimés, cette augmentation sera *in fine* plus limitée.

F. Transports

Statu quo.

G. Relations publiques et internationales

Adaptation aux dépenses constatées.

H. Initiatives culturelles et sociales

Adaptation aux dépenses constatées.

I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions

Adaptation aux dépenses constatées et aux indexations liées à l'inflation.

3. Dépenses – Budget initial 2023

3.1. Observations générales

Différents éléments influencent le budget 2023.

Il y a bien évidemment l'inflation qui impacte fortement nos dépenses que ce soit celles de personnel ou de fonctionnement.

Ensuite, l'évolution de la pandémie Covid-19 permet d'espérer une reprise normale des activités.

Enfin, l'entrée en fonction effective de la médiatrice et le recrutement de son équipe influencent naturellement le montant nominal des dépenses.

Compte tenu de cela, la dotation pour l'exercice 2023 peut être fixée à 5.000.000,00 €. Le surplus des dépenses sera prélevé sur les fonds propres du Parlement. Le Gouvernement en a été informé.

3.2. Examen des rubriques

A. Personnel

Le budget initial 2023 tient compte :

- de deux indexations des salaires;
- du cabinet avec son cadre complet pour l'année entière;
- de l'entrée en fonction d'un.e secrétaire au service du secrétariat général suite à la procédure lancée en 2022;
- du retour éventuel d'un agent de sa pause carrière au 1^{er} avril 2023;
- d'une marge de manœuvre est également prévue pour renforcer les services, le cas échéant.

B. Abonnement-livres

Pas de commentaire.

C. Bâtiment

Adaptation à la réalité et à l'éventuelle indexation du loyer. Il a été tenu compte de l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité.

D. Mobilier, équipements, matériel

Les rubriques liées à l'informatique tiennent compte de dépenses prévisionnelles permettant de faire face aux besoins de maintenance et de développements du Greffe suite à la poursuite éventuelle de la pause-carrière d'un des deux informaticiens.

E. Fournitures, frais d'administration

Pas de commentaire.

F. Transports

Pas de commentaire.

G. Relations publiques et internationales

Une augmentation de la sous-rubrique « Protocole (G1) » est prévue afin de pouvoir faire face à l'augmentation des tarifs dans le secteur de l'Horeca (inflation et crise sanitaire), la reprise des réceptions et visites protocolaires.

En ce qui concerne les Relations internationales (G3), il est tenu compte d'une éventuelle mission du Bureau.

H. Initiatives culturelles et sociales

Pas de commentaire.

I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions

Prise en compte de l'indexation dans le calcul des indemnités spéciales accordées aux membres du Bureau élargi et dans le coût du service du compte rendu (I2, I3).

T. Soutien aux initiatives visant à l'inclusion des différents publics dans la participation citoyenne et dans la bonne compréhension des processus délibératifs et budgétaires

Le montant de cette rubrique a été adapté dans l'attente d'initiatives à développer avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment.

4. Recettes

Les recettes du Parlement sont essentiellement issues de la dotation :

– Ajustement 2022

Le montant de la dotation peut rester inchangé à 4.650.000,00 €.

– Budget 2023

En fonction des éléments repris dans la présente note, les tableaux budgétaires et l'accord du Gouvernement, la dotation est fixée à 5.000.000,00 €. Le solde sera financé par les fonds propres du Parlement.

Le déficit éventuel sera prélevé automatiquement sur la trésorerie du Parlement, ce qui, dans la pratique, est déjà la situation actuelle.

**AJUSTEMENT 2022
BUDGET 2023**

Ventilation des rubriques

I. DÉPENSES

1. Ordinaires

Rubrique		Compte 2020	Ajustement 2021	Budget 2022	Ajustement 2022	Budget 2023
A	Personnel	2.408.433,41	2.634.000,00	2.744.000,00	2.704.000,00	3.015.000,00
A1	Traitements, indemnités	1.943.516,19	2.100.000,00	2.250.000,00	2.250.000,00	2.560.000,00
A2	Calcul	10.809,20	14.000,00	14.000,00	14.000,00	15.000,00
A3	Non-permanents	129.988,39	155.000,00	100.000,00	50.000,00	35.000,00
A4	Réserve	1.355,39	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
A5	Formation	360,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00
A6	Intervention achat ordinateur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A7	Dotation service social	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
A8	Traitements, secrétariat présidence	261.410,87	290.000,00	300.000,00	310.000,00	325.000,00
A9	Assurances	48.493,37	50.000,00	55.000,00	55.000,00	55.000,00
B	Abonnements, livres	11.260,45	13.000,00	14.000,00	14.000,00	14.000,00
B1	Codes, livres	0,00	2000,00	2000,00	2000,00	2000,00
B2	Abonnements, journaux	11.260,45	11.000,00	12.000,00	12.000,00	12.000,00
C	Bâtiments	439.063,12	509.500,00	515.500,00	522.500,00	540.600,00
C1	Loyers, charges	382.262,63	398.000,00	400.000,00	420.000,00	440.000,00
C2	Taxes, assurances	1.404,55	45.000,00	45.000,00	45.000,00	25.000,00
C3	Abonnements	221,50	500,00	500,00	500,00	600,00
C4	Nettoyage	54.352,55	56.000,00	60.000,00	55.000,00	60.000,00
C5	Rafraîchissement, maintenance	821,89	10.000,00	10.000,00	2.000,00	15.000,00
C6	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D	Mobilier, équipement, matériel	80.587,16	116.500,00	81.000,00	131.000,00	131.000,00
D1	Entretien, location	11.953,02	13.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
D2	Aménagements complémentaires	5.684,18	17.500,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
D3	Assurances	613,37	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
D4	Matériel informatique	24.564,97	60.000,00	25.000,00	65.000,00	60.000,00
D5	Internet – développements	37.771,62	25.000,00	20.000,00	30.000,00	35.000,00
E	Fournitures, frais d'administration	40.544,01	70.000,00	70.000,00	80.000,00	85.000,00
E1	Fournitures et imprimés	5.046,88	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
E2	Documents parlementaires	28.449,35	50.000,00	50.000,00	60.000,00	65.000,00
E3	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E4	Téléphonie et poste	7.047,78	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
F	Transports	11.083,13	13.000,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
F1	Leasing, entretien et fonctionnement	10.682,59	8.000,00	4.500,00	4.500,00	4.500,00
F2	Déplacements divers	400,54	5.000,00	8.000,00	8.000,00	8.000,00
F3	Remplacement véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G	Relations publiques et internationales	18.712,02	40.000,00	84.000,00	69.000,00	100.000,00
G1	Protocole	9.920,91	15.000,00	44.000,00	44.000,00	50.000,00
G2	30 ans du Parlement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G3	Relations internationales	0,00	10.000,00	25.000,00	10.000,00	35.000,00
G4	Communication	8.791,11	15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
H	Initiatives culturelles / sociales	47.569,54	55.000,00	85.000,00	75.000,00	79.000,00
H1	Prix / soutien	17.350,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
H2	Initiatives culturelles / sociales	30.219,54	40.000,00	70.000,00	60.000,00	64.000,00
H3	Inscriptions à colloques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
H4	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rubrique		Compte 2020	Ajustement 2021	Budget 2022	Ajustement 2022	Budget 2023
I	Fonctionnement PFB et commissions	404.313,64	544.350,00	568.750,00	566.750,00	606.750,00
I1	Commissions, Bureau, Bureau élargi	8.268,36	10.000,00	19.000,00	15.000,00	20.000,00
I2	Indemnités	146.678,64	149.000,00	153.000,00	160.000,00	170.000,00
I3	Rémunérations collaborateurs	186.878,68	240.000,00	250.000,00	260.000,00	275.000,00
I4	Indemnité de départ	41.292,27	8.100,00	0,00	0,00	0,00
I5	Services aux membres	3.025,00	500,00	0,00	0,00	0,00
I6	Groupes de travail, prévisionnel déontologie, participation citoyenne	16.420,69	0,00	0,00	0,00	0,00
I7	Association anciens parlementaires francophones	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00
I8	Commissions délibératives	0,00	130.000,00	130.000,00	130.000,00	130.000,00
I9	Commission de déontologie	0,00	5.000,00	15.000,00	0,00	10.000,00
J	Frais financiers	16.651,70	25.000,00	20.000,00	25.000,00	25.000,00
L	Honoraires études, jury	1.744,82	25.000,00	15.000,00	15.000,00	15.000,00
M	Divers	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
N	Aides prises en application de l'article 12 du Règlement du Parlement	296.993,00	306.000,00	308.000,00	308.000,00	330.000,00
Q	Dotation au médiateur	0,00	150.000,00	200.000,00	108.000,00	243.000,00
R	Gestion futur bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Inclusion de la personne handicapée	0,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
T	Soutien aux initiatives visant à l'inclusion des différents publics dans la participation citoyenne et dans la bonne compréhension des processus délibératifs et budgétaires	0,00	0,00	50.000,00	50.000,00	25.000,00
Totaux		3.776.956,00	4.506.850,00	4.773.250,00	4.686.250,00	5.227.350,00

2. Extraordinaires

Intitulés	Compte 2020	Ajustement 2021	Budget 2022	Ajustement 2022	Budget 2023
Portail informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II. RECETTES

1. Ordinaires

Intitulés	Compte 2020	Ajustement 2021	Budget 2022	Ajustement 2022	Budget 2023
Dotation CCF	4.050.000,00	4.600.000,00	4.650.000,00	4.650.000,00	5.000.000,00
Recettes propres	43.260,86	20.000,00	20.000,00	20.000,00	40.000,00
Plus-value sur vente d'immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur fonds social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	4.093.260,86	4.620.000,00	4.670.000,00	4.670.000,00	5.040.000,00

2. Prélèvements sur les fonds propres

Intitulés	Compte 2020	Ajustement 2021	Budget 2022	Ajustement 2022	Budget 2023
Prélèvement sur le fonds social (informatique)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 ans du Parlement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur le fonds social – Compensation de la dotation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur la réserve nouveau bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements fonds social pour Présidence européenne et activités diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le déficit éventuel sera prélevé sur la trésorerie du Parlement.